

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 138 228**

②1 N° d'enregistrement national : **22 07446**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **G 06 K 19/07 (2022.01), H 04 W 4/029, 4/33**

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

**A1**

②2 Date de dépôt : 20.07.22.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 26.01.24 Bulletin 24/04.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *SCAN-MATCH Société par actions simplifiée (SAS) — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : BOUCHET Antoine.

⑦3 Titulaire(s) : *SCAN-MATCH Société par actions simplifiée (SAS).*

⑦4 Mandataire(s) : Lavoix.

⑤4 Procédé de communication utilisant des badges électroniques communiquant avec des balises.

⑤7 Procédé de communication utilisant des badges électroniques communiquant avec des balises

Le procédé de communication est prévu pour être utilisé au cours d'une réunion publique. Il comprend les étapes suivantes :

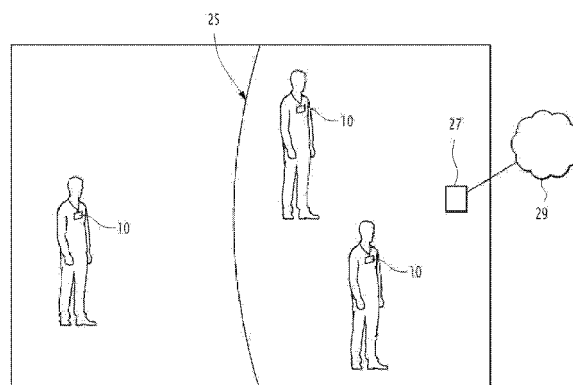
- positionnement d'une balise (27) mobile dans une zone (25), la balise (27) émettant dans ladite zone déterminée (25) un signal spécifique à la zone déterminée (25);

- stockage dans une mémoire du badge (10) de chaque participant d'un identifiant et d'informations personnelles du participant, le badge (10) affichant certaines des informations personnelles du participant;

- détection par le badge (10) du signal émis par la balise (27);

- quand le badge (10) a détecté la balise (27), échange d'informations entre la balise (27) et le badge (10), et/ou affichage sur le badge (10) d'informations personnelles relatives à la zone (25).

Figure pour l'abrégié: 2



FR 3 138 228 - A1



## Description

### **Titre de l'invention : Procédé de communication utilisant des badges électroniques communiquant avec des balises**

- [0001] La présente invention concerne un procédé de communication utilisant des badges électroniques lors d'une réunion publique, lesdits badges échangeant des informations avec des balises présentes sur le lieu de la réunion publique.
- [0002] Lors de certaines réunions publiques, des participants sont amenés à porter des badges mentionnant leur identité. Cela permet aux organisateurs de l'événement de pouvoir rapidement contrôler l'identité d'un participant, mais aussi aux différents participants de pouvoir échanger plus facilement entre eux.
- [0003] Il est possible d'utiliser des badges électroniques, qui comportent une puce comportant un identifiant du badge. Cette puce permet au participant de s'identifier par simple présentation de son badge, par exemple pour pénétrer dans une zone à accès contrôlé.
- [0004] Dans le cas d'une zone à accès contrôlé, un dispositif limitant l'accès comprend dans une base de données, les informations relatives au participant, notamment l'identifiant de son badge et son droit d'accès.
- [0005] Un lecteur de badge présent sur le dispositif limitant l'accès scanne le badge et lit l'identifiant. En questionnant la base de données liée au dispositif, un microprocesseur dans le dispositif limitant l'accès détermine si le participant a le droit d'accéder à la zone. Le dispositif affiche alors le résultat de manière visible pour le participant.
- [0006] Toutefois pour qu'un badge électronique affiche l'identité d'un participant, il faut l'inscrire de manière durable sur le badge. Cela présente comme désavantage de devoir refaire un badge pour chaque nouveau participant à la réunion publique. Or, certaines réunions sont des événements exceptionnels et le participant ne réutilisera pas le badge par la suite. Cela présente donc un coût supplémentaire et la création de déchets.
- [0007] De plus, le badge électronique ne permet pas au participant de recevoir l'information relative à son droit d'accès, autrement qu'en interrogeant le dispositif.
- [0008] Un but de l'invention est donc de proposer un badge plus commode d'utilisation.
- [0009] A cette fin, l'invention porte sur un procédé de communication pour une réunion publique utilisant des badges électroniques d'identification chacun associé à un participant, caractérisé en ce que le procédé comprend les étapes suivantes :
- [0010] - positionnement d'une balise mobile dans une zone déterminée de la réunion publique, la balise émettant dans ladite zone déterminée un signal émis spécifique à la zone déterminée ;
- [0011] - stockage dans une mémoire du badge de chaque participant d'un identifiant et

d'informations personnelles du participant, le badge affichant certaines des informations personnelles du participant permettant aux autres participants de l'identifier, telles que le nom et la photo ;

- [0012] le procédé comprenant en outre les étapes suivantes quand le participant se trouve dans ladite zone :
- [0013] - détection par le badge du signal émis par la balise ;
- [0014] - quand le badge a détecté la balise, échange d'informations entre la balise et le badge, et/ou affichage sur le badge d'informations personnelles relatives à la zone.
- [0015] Chaque balise étant spécifique à une zone déterminée, les échanges entre le badge et chaque balise peuvent être différents en fonction de la zone. Cela permet avec le même dispositif d'offrir une grande variété de services.
- [0016] Les participants sont identifiables visuellement grâce à leur badge, ce qui facilite l'échange d'informations entre différents participants et/ou entre un participant et un organisateur de la réunion publique.
- [0017] La détection du signal de la balise par le badge est commode puisqu'elle rend inutile des infrastructures du type lecteur de carte à puce qui sont volumineuses et coûteuses.
- [0018] Le stockage d'informations dans une mémoire du badge électronique permet au participant d'accéder à ces informations sans avoir à consulter un lecteur de badge ou un organe électronique type tablette ou ordinateur communiquant avec une base de données. Le participant est ainsi autonome.
- [0019] De plus pour des organisateurs de la réunion publique, cela permet d'avoir une double confirmation en comparant l'information stockée dans le badge et l'information dans une balise.
- [0020] La comparaison entre l'information stockée dans le badge et l'information dans la balise est facilitée par l'affichage des informations personnelles relatives à la zone sur le badge, visibles par les organisateurs.
- [0021] Le procédé de communication peut en outre présenter une ou plusieurs caractéristiques ci-dessous, considérées individuellement ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :
- [0022] Procédé de communication dans lequel l'échange d'informations entre la balise et le badge comprend :
- [0023] - transfert de l'identifiant du participant par le badge vers la balise.
- [0024] Procédé de communication dans lequel l'échange d'informations entre la balise et le badge comprend :
- [0025] - transmission d'informations de la balise au badge pour modification de la mémoire du badge.
- [0026] Procédé de communication dans lequel la balise télécharge des informations relatives au participant à une base de données.

- [0027] Procédé de communication dans lequel le badge transfère également vers la balise des informations personnelles du participant, notamment ses droits d'accès à la zone déterminée.
- [0028] Procédé de communication dans lequel le badge comporte un écran sur lequel s'affiche les informations personnelles du participant.
- [0029] Procédé de communication dans lequel la zone déterminée est une zone d'initialisation du badge, le badge étant initialisé avant le stockage dans la mémoire du badge de chaque participant d'un identifiant et d'informations personnelles du participant, en suivant les étapes suivantes :
- [0030] - affichage sur l'écran d'un code-barres ; et
- [0031] - scan du code-barres par un lecteur de code-barres intégré dans la balise ; et
- [0032] - transmission d'informations personnelles de la balise au badge.
- [0033] Procédé de communication dans lequel la zone déterminée est une zone de contrôle d'accès, le signal émis par la balise contenant l'identifiant du lieu, le badge après réception du signal de la balise affiche en informations personnelles une information relative au droit d'accès du participant à ladite zone.
- [0034] Procédé de communication dans lequel le badge comporte une diode DEL commandée par un microprocesseur dans le badge électronique, la couleur de la diode caractérisant le droit d'accès du participant à la zone.
- [0035] Procédé de communication dans lequel la zone déterminée est un vestiaire et les informations transmises de la balise au badge comportent un numéro de ticket de vestiaire pour inscription dans la mémoire du badge comme information personnelle.
- [0036] Procédé de communication dans lequel la zone déterminée est une zone de récupération des badges et suite au téléchargement des informations de la balise à la base de données, le badge est placé dans un état rendu, état nécessitant une initialisation avant la prochaine utilisation du badge.
- [0037] Procédé de communication dans lequel, précédant le positionnement d'une balise mobile, au moins deux badges échangent des données en suivant les étapes suivantes :
- [0038] - rapprochement des au moins deux badges ; et
- [0039] - émission par chaque badge d'un signal d'identification du badge ; et
- [0040] - interception par chaque badge des signaux d'autres badges à proximité ; et
- [0041] - une fois les au moins deux signaux détectés, échange d'informations personnelles, notamment des cartes de visite virtuelles, entre les au moins deux badges ; et
- [0042] - enregistrement en mémoire des informations personnelles échangées dans la mémoire des badges.
- [0043] Procédé de communication dans lequel la zone déterminée est une zone d'accueil de restauration, les informations transmises de la balise au badge contenant un crédit de restauration pour inscription dans la mémoire du badge comme information per-

sonnelle.

- [0044] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui en est donnée ci-dessous, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :
- [0045] [Fig.1] la [Fig.1] est une vue de face, d'un badge électronique ; et
- [0046] [Fig.2] la [Fig.2] est une représentation schématique simplifiée, d'une réunion publique avec des participants possédant des badges électroniques selon la [Fig.1] ; et
- [0047] [Fig.3] la [Fig.3] est un diagramme représentant le procédé de communication représenté schématiquement sur la [Fig.2].
- [0048] Le procédé de communication illustré sur les figures 1 à 3 est prévu pour être mis en œuvre dans une réunion publique.
- [0049] Une réunion publique est un rassemblement de différents acteurs. Les acteurs sont composés d'au moins un organisateur et d'au moins un participant. L'organisateur prévoit au moins une activité dans le lieu de la réunion publique à laquelle le participant prend part.
- [0050] La réunion publique est par exemple un salon professionnel ou non professionnel, une foire, une conférence, un festival, et tout autre type de manifestation rassemblant un grand nombre de personnes.
- [0051] Le procédé utilise des badges électroniques d'identification 10 chacun associé à un participant.
- [0052] Le badge 10 est prévu pour être porté de manière visible par le participant. Il permet aux autres participants d'identifier visuellement la personne qui porte le badge.
- [0053] La [Fig.1] représente un badge électronique 10 comportant un boîtier 12 comprenant des composants internes non représentés et une surface extérieure 14 visible sur la [Fig.1].
- [0054] Un système d'attache, par exemple un cordon, fixé à l'arrière du boîtier permet à un participant de porter le badge 10 sans difficultés. Le badge 10 peut également être attaché au participant à l'aide d'une épingle ou de tout autre moyen.
- [0055] Le badge 10 comporte un écran d'affichage 16 des informations personnelles du participant et/ou d'informations concernant la réunion publique. La taille de l'écran 16 est au moins de quelques centimètres carrés permettant une lisibilité des informations personnelles du participant affichées sur le badge 10.
- [0056] L'écran d'affichage 16 est de préférence un écran électrophorétique afin de limiter l'énergie dépensée par le badge 10 pour l'affichage.
- [0057] Les informations personnelles affichées par le badge 10 sur l'écran 16 sont notamment des informations permettant d'identifier le participant telles que le nom, le prénom, la photo ou d'autres éléments pouvant figurer sur un document d'identité.
- [0058] En outre, les informations personnelles comprennent avantagusement une ou

plusieurs des informations ci-dessous : le numéro de vestiaire, les crédits restaurations, les droits d'accès d'un participant, la liste des contacts échangés.

- [0059] Le boîtier 12 comporte également une mémoire dans ses composants internes. La mémoire stocke les informations personnelles du participant ainsi que l'identifiant du badge 10.
- [0060] La mémoire est commandée par un microprocesseur intégré dans le boîtier 12. Les informations personnelles stockées dans la mémoire sont amenées à être modifiées au cours de la réunion publique par le microprocesseur.
- [0061] Le boîtier 12 comporte aussi un émetteur, émettant un signal d'ondes radio ultra hautes fréquences, de préférence en bluetooth, à courte distance. Le signal communique l'identifiant et des informations personnelles du participant.
- [0062] L'utilisation de cette bande de fréquence permet une indépendance du badge électronique 10 vis-à-vis de la connexion internet sur le lieu de la réunion publique. Les appareils électroniques échangeant les informations étant proches et les informations échangées peu volumineuses, le signal bluetooth permet d'avoir un échange d'informations garanti.
- [0063] Le boîtier 12 comprend un récepteur d'ondes radio d'ultra hautes fréquences, similaires à celles envoyées par l'émetteur.
- [0064] Le boîtier 12 comporte également une batterie non représentée, connectée électriquement au microprocesseur, à l'émetteur et au récepteur et assurant leur apport en électricité. La batterie a une autonomie de plusieurs heures, avantageusement d'une dizaine d'heures. Le badge 10 est ainsi opérationnel tout au long de la réunion publique et n'est chargé qu'entre les réunions.
- [0065] La surface extérieure 14 du badge 10 comprend des boutons 18 actionnables par pression du participant. Les boutons 18 sont connectés électriquement au microprocesseur analysant la requête et répondant via l'écran d'affichage 16.
- [0066] En variante, l'écran 16 est tactile et le participant interagit avec le badge 10 en appuyant directement sur l'écran 16.
- [0067] La surface extérieure 14 comporte également un affichage 20 utilisant des diodes électroluminescentes (DEL ou LED en anglais). Les diodes présentent au moins deux couleurs d'affichage. L'affichage DEL 20 est alimenté par la batterie et est commandé par le microprocesseur.
- [0068] La [Fig.2] représente une réunion publique avec des participants évoluant dans une zone 25 dans laquelle est positionnée une balise 27.
- [0069] La balise 27 est un dispositif électronique portable émettant un signal localement dans la zone 25, par exemple un téléphone portable, une tablette, un ordinateur portable ou tout autre dispositif électronique adapté.
- [0070] La balise 27 comporte un boîtier, et une mémoire dans le boîtier stockant des in-

formations sur la réunion publique.

- [0071] Ces informations comprennent notamment l'identité des participants, les informations personnelles des participants et l'identifiant de badge qui leur est associé.
- [0072] La balise 27 comprend également un émetteur et un récepteur, non représentés.
- [0073] La balise 27 comporte une batterie, dans le boîtier, connectée aux autres éléments et leur assurant un apport en électricité.
- [0074] Les participants portent chacun un badge 10 affichant certaines des informations personnelles du participant permettant aux autres participants de l'identifier.
- [0075] Dans une région de la réunion publique, la balise 27 est positionnée émettant un signal dans la zone 25 grâce à son émetteur. Le signal émis par la balise est similaire au signal émis par le badge. La balise 27 émet des ondes radio ultra hautes fréquences, de préférence en bluetooth. Les avantages du bluetooth sont identiques à ceux cités pour le badge 10.
- [0076] Les badges 10 situés dans la zone 25 de la balise 27 reçoivent le signal de la balise 27 et interagissent avec elle.
- [0077] Différentes zones 25 sont ainsi réparties dans le lieu de la réunion publique à des endroits stratégiques, notamment où les informations personnelles du participant ont besoin d'être partagées.
- [0078] La balise 27 est configurée pour communiquer en permanence avec une base de données 29, notamment à l'aide d'une connexion internet. La balise 27 est configurée pour télécharger les informations provenant de la mémoire de la balise 27 dans la base de données 29 et vérifier que les informations stockées dans la balise 27 sont conformes à celles de la base de données 29. La balise est configurée pour modifier la mémoire de la balise 27 pour la rendre identique à la base de données 29, et/ou pour modifier la base de données 29 pour la rendre identique à la mémoire de la balise.
- [0079] Lorsqu'une information diverge entre la mémoire de la balise 27 et la base de données, le microprocesseur de la balise analyse la date de modification de cette information. L'élément de la base de données 29 ou de la balise 27 ayant la date de modification la plus vieille des deux, est mis à jour en se basant sur l'information contenue dans l'élément ayant la date de modification la plus récente.
- [0080] La mémoire présente dans la balise 27 permet en cas de coupure de connexion internet, que la balise 27 soit indépendante. La balise 27 fonctionne ainsi en toute circonstance.
- [0081] La base de données 29 permet au participant d'accéder à ses informations personnelles même après la réunion publique sans accès à un badge 10. Le participant a en effet accès à un espace personnel lui permettant d'accéder à ses informations personnelles présentes sur la base de données 29.
- [0082] La base de données 29 et toutes les balises 27 sont configurées pour communiquer de

manière permanente, ce qui permet à un organisateur d'utiliser n'importe quelle balise 27 pour communiquer avec un badge 10.

- [0083] L'information sur toutes les balises 27 est ainsi identique. Plus précisément, la base de données 29 et toutes les balises 27 sont configurées pour que, dès qu'une balise 27 met à jour une information dans sa propre mémoire, cette information soit téléchargée à la base de données 29 puis à toutes les autres balises 27.
- [0084] La [Fig.3] présente un logigramme du fonctionnement du procédé de communication 50 entre la balise 27 représentée [Fig.2] et le badge 10 représenté [Fig.1].
- [0085] Ce procédé 50 va maintenant être décrit.
- [0086] Au préalable, dans une première étape 100, la balise 27 est placée dans une zone déterminée 25 de la réunion publique.
- [0087] Les zones privilégiées sont par exemple la zone de réception des badges 10 ou une zone donnant accès à un événement réservé à certains participants.
- [0088] Tout au long de la réunion publique, la balise 27 émet par son émetteur un signal spécifique à la zone déterminée 25, contenant un identifiant de zone par exemple.
- [0089] Le procédé comprend également une étape 150 de stockage dans la mémoire du badge 10 du participant des informations personnelles du participant ainsi que de son identifiant.
- [0090] Le badge 10 affiche certaines des informations personnelles du participant, permettant aux autres participants de l'identifier.
- [0091] Lesdites informations personnelles sont affichées sur le badge 10 par l'intermédiaire de l'écran 16.
- [0092] Lesdites informations personnelles affichées sont typiquement le nom et la photo du participant.
- [0093] Dans un mode de réalisation, pour économiser de la batterie, les informations personnelles ne sont pas affichées en permanence sur l'écran 16 mais s'affichent par pression d'un bouton 18 présent sur le badge 10.
- [0094] Dans une étape 200, le participant pénètre dans la zone 25 avec le badge 10.
- [0095] Tant que le badge est extérieur à la zone, le signal émis par la balise 27 est trop faible et rien ne se passe, le procédé 50 restant à l'étape 250 tant que le badge 10 n'est pas présent dans la zone 25.
- [0096] Le procédé comprend les étapes suivantes quand le participant se trouve dans la zone 25.
- [0097] Dans une étape 300, le badge 10 détecte le signal émis par la balise 27.
- [0098] Il détecte le signal à l'aide de son récepteur, et son microprocesseur procède à la lecture de l'identifiant du signal de la zone 25.
- [0099] Le procédé comprend en outre, quand le badge 10 a détecté la balise 27, une étape 400 d'échange d'informations entre la balise et le badge, et/ou une étape 450

d'affichage sur le badge 10 d'informations personnelles relatives à la zone 25.

- [0100] Au cours de l'étape 400, le badge 10 émet par son émetteur un signal contenant l'identifiant du participant. Dans le cas d'une zone 25 requérant des informations personnelles sur le participant, le signal émis par le badge 10 contient en plus des informations personnelles du participant.
- [0101] En plus ou à la place des informations transmises par le badge, au cours de l'étape 400, l'échange d'informations entre la balise 27 et le badge 10 comprend avantageusement la transmission d'informations de la balise 27 au badge 10 pour modification de la mémoire du badge 10.
- [0102] Dans l'étape 450, qui intervient par exemple simultanément à l'étape 400, le badge 10 affiche des informations personnelles du participant relatives à la zone déterminée 25.
- [0103] Ces informations sont affichées à l'aide de son écran 16 et de ses diodes DEL 20.
- [0104] Différents types de zones vont maintenant être décrites.
- [0105] Dans le cas d'une zone 25 limitant l'accès à certains participants, la balise 27 est par exemple contrôlée par un organisateur de la réunion publique.
- [0106] Lorsque le badge 10 reçoit le signal de la balise 27, à l'étape 400, le badge 10 envoie un signal comportant l'identifiant du participant 10 ainsi que ses droits d'accès à la zone 25. Simultanément, le microprocesseur, analyse l'identifiant de la zone reçue et détermine en fonction des informations personnelles du participant stockées dans la mémoire, si le participant a le droit d'accéder à la zone 25.
- [0107] Si le participant a le droit d'accéder à la zone 25, à l'étape 450, le badge 10 allume une diode DEL verte. Si non, le badge allume une DEL rouge grâce à son affichage DEL 20. Le participant et l'organisateur ont ainsi l'information visuelle que l'organisateur ne doit pas autoriser le participant à passer.
- [0108] La balise 27 reçoit le signal du badge 10 et compare l'identifiant du badge 10 avec sa mémoire et la base de données 29 pour déterminer si le participant a le droit d'accès à la zone déterminée 25. L'organisateur a ainsi l'information concernant les droits d'accès de tous les participants dans la zone 25.
- [0109] Dans le cas où l'organisateur modifie le droit d'accès à la zone 25 dans la mémoire d'une balise 27, la base de données 29 est mise à jour pour être conforme à la mémoire de la balise 27. La balise 27 communique cette modification au badge 10 en émettant un signal spécifique à la zone déterminée 25 comportant en plus l'information du changement. Le badge 10 recevant l'information modifie les informations personnelles contenues dans la mémoire pour mettre à jour cette information.
- [0110] Cela permet une flexibilité dans l'organisation de la réunion publique. Les organisateurs sur place sont habilités à modifier les autorisations immédiatement en fonction des places disponibles.

- [0111] Dans le cas d'une zone 25 de vestiaire, après réception du signal caractéristique de la zone 25, à l'étape 400, le badge 27 renvoie son identifiant et son numéro de vestiaire.
- [0112] Si le numéro de vestiaire est vide ou de valeur nulle, le procédé 50 se déroule comme suit. Une fois que le badge 10 et la balise 27 ont échangé leurs identifiants, la balise 27 envoie une information personnelle au badge 10 à stocker, son numéro de vestiaire. La transmission du numéro de vestiaire passe par un signal identique à celui utilisé pour communiquer l'identifiant de la zone déterminée 25. De la même façon, le badge 10 stocke cette information personnelle dans sa mémoire.
- [0113] Si l'identifiant n'est pas vide ou non nul, la balise 27 transmet le numéro de vestiaire du participant à la balise 27 pour qu'il puisse récupérer ses affaires.
- [0114] En parallèle, à l'étape 450, le badge 10 affiche le numéro de vestiaire du participant sur son écran 16. La balise 27 renvoie un signal au badge 10 pour mettre à jour la mémoire du badge 10 avec une nouvelle information. La balise 27 télécharge également l'information dans la base de données 29.
- [0115] Dans le cas d'une zone 25 de restauration, le procédé 50 se déroule similairement à la zone de vestiaire avec à la place d'un numéro de vestiaire, un nombre de crédits de restauration.
- [0116] Dans le cas d'une zone 25 d'arrivée, le participant n'a pas encore de badge 10 et un organisateur à l'aide d'une balise 27 initialise son badge 10. Cette opération précède l'étape 100.
- [0117] Par une pression sur au moins un bouton 18 du badge 10, le microprocesseur du badge 10 affiche un code-barres sur son écran 16. L'organisateur à l'aide de la balise 27 intégrant un lecteur de code-barres, scanne le code-barres sur l'écran 16 du badge 10. La balise 27 se connecte ainsi au badge 10 et récupère ainsi l'identifiant du badge 10. La balise 27 transmet ensuite les informations personnelles du participant contenues dans la balise 27 ou dans la base de données 29. Une fois l'opération effectuée, l'organisateur remet le badge 10 au participant. La balise 27 télécharge alors l'identifiant du badge dans la base de données 29.
- [0118] Dans le cas d'une zone 25 de sortie, le participant rend son badge 10 à un organisateur.
- [0119] Par une pression sur au moins un bouton 18 du badge 10, le microprocesseur du badge 10 place le badge 10 dans un mode de récupération. Le badge 10 capte le signal émis par la balise 27 spécifique à la récupération de badges, à l'étape 300. Le badge 10 transfère alors toutes ses informations personnelles à la balise, à l'étape 400. Le badge 10 est alors en état rendu et a besoin d'être initialisé selon la méthode plus haut pour être de nouveau utilisable. La balise 27 télécharge toutes les informations du badge 10 dans la base de données 29 et la met à jour.
- [0120] Dans le cas d'une zone 25 d'actualisation, le badge 10 se connecte à une balise 27

pour mettre à jour ses informations vis-à-vis de la base de données 29. Une fois leur identifiant échangés, à l'étape 400, la balise 29 transmet au badge 10 les informations personnelles du badge 10 pour comparaison par le microprocesseur et actualisation. Le badge 10 transfère à la balise 27 qui télécharge dans la base de données 29, les informations personnelles contenues dans la mémoire du badge 10.

- [0121] Dans une zone 25 d'actualisation, la connexion entre une balise 27 et un badge 10 n'est réitérée avantageusement qu'au bout de quelques minutes. Après réception de l'identifiant du badge 10, à l'étape 400, la balise 27 stocke dans sa mémoire l'heure de la dernière actualisation et ne renvoie de signal au badge 10 que si l'heure de la dernière actualisation date de plusieurs minutes.
- [0122] Cela permet d'économiser la batterie des appareils en évitant les envois de signaux dispensables.
- [0123] Dans un autre mode de réalisation, par une pression sur au moins un bouton 18, les badges 10 envoient un signal contenant leur identifiant sans nécessairement la présence d'une balise 27 à proximité. Si au moins deux badges 10 sont à proximité et captent ce signal, les badges 10 peuvent se connecter l'un à l'autre.
- [0124] Une fois leur identifiant échangé, les badges 10 s'échangent des informations personnelles telles qu'un nom, une entreprise et une carte de visite. Les badges 10 stockent ces informations personnelles dans leur mémoire. L'échange d'informations personnelles s'arrête lorsque l'au moins un bouton 18 est relâché.
- [0125] Lors de la prochaine connexion avec une balise 27 dans une zone 25 d'actualisation, les informations personnelles récupérées lors de l'échange avec un autre badge 10 sont transférées à la balise 27 puis téléchargées dans la base de données 29.
- [0126] L'échange de cartes de visite par rapprochement et pression sur un ou plusieurs boutons 18 permet aux participants de rapidement et facilement échanger leurs coordonnées et ainsi profiter de la réunion publique.
- [0127] Le procédé de communication 50 présente de multiples avantages.
- [0128] Quand l'échange d'informations entre la balise et le badge comprend le transfert de l'identifiant du participant par le badge vers la balise, la balise est informée que le participant est présent dans la zone. Ceci permet à l'organisateur de savoir à tout instant le nom des participants présents dans la zone.
- [0129] Lorsque l'échange d'informations entre la balise et le badge comprend la transmission d'informations de la balise au badge pour modification de la mémoire du badge, le badge est ainsi modifiable avec l'accord d'un organisateur. Cela permet par exemple à l'organisateur de modifier une information erronée sur le badge du participant ou encore d'ajouter au participant de nouveaux droits d'accès. Le procédé est ainsi plus apte à réagir face à une situation.
- [0130] Quand la balise télécharge des informations relatives au participant à une base de

données, ces informations sont accessibles depuis l'extérieur de la réunion publique. Cela permet à un participant de retrouver ces informations même lorsque la réunion publique est terminée.

- [0131] Quand le badge transfère vers la balise des informations personnelles du participant, notamment ses droits d'accès à la zone déterminée, ces informations sont partagées avec l'organisateur qui utilise la balise. Ce partage d'information facilite les interactions entre le participant et l'organisateur.
- [0132] Lorsque le badge comporte un écran sur lequel s'affiche les informations personnelles du participant, le badge est très commode d'utilisation. L'écran permet d'afficher au moins les données d'identification du participant. Le badge devient facilement réutilisable.
- [0133] La procédure d'initialisation du badge permet d'affecter très facilement un badge à un participant.
- [0134] Quand la zone déterminée est une zone de contrôle d'accès, le signal émis par la balise contenant l'identifiant du lieu, le badge après réception du signal de la balise affichant en informations personnelles une information relative au droit d'accès du participant à ladite zone, le contrôle de l'accès des participants est grandement facilité. L'organisateur utilisant la balise peut commodément se rendre compte, visuellement, quels participants sont autorisés à accéder à la zone. Il lui suffit d'observer les badges des participants.
- [0135] Quand le badge comporte une diode DEL commandée par un microprocesseur dans le badge électronique, la couleur de la diode caractérisant le droit d'accès du participant à la zone, l'organisateur doit simplement regarder la couleur de la diode DEL pour évaluer si le participant peut accéder à la zone.
- [0136] La procédure de récupération des badges est également très commode.
- [0137] Les badges peuvent être facilement utilisés pour échanger des données personnelles, type carte de visite, entre deux participants.
- [0138] Le procédé de l'invention permet également de gérer très commodément des crédits de restauration.
- [0139] Le procédé de communication 50 présente ainsi comme avantage d'accélérer de nombreuses étapes d'une réunion publique. La communication visuelle du badge suite à l'entrée dans une zone informe rapidement les organisateurs sur place.
- [0140] Les participants ont aussi accès à un badge interactif 10 les renseignant sur le déroulement de la réunion publique. Les participants vérifient aussi facilement les informations renseignées par leur badge 10.
- [0141] L'information stockée dans le badge 10 est modifiable à l'aide des balises 27 et cela permet une flexibilité aux organisateurs ainsi qu'aux participants.
- [0142] L'affichage à l'aide d'un écran 16 assure également un contenu clair et visible.

[0143] Les badges 10 sont récupérables et réutilisables, ce qui limite les déchets et les coûts nécessaires à la création de nouveaux badges 10 à chaque nouvelle réunion publique.

## Revendications

- [Revendication 1] Procédé de communication pour une réunion publique utilisant des badges électroniques d'identification (10) chacun associé à un participant, caractérisé en ce que le procédé comprend les étapes suivantes :
- positionnement d'une balise (27) mobile dans une zone (25) déterminée de la réunion publique, la balise (27) émettant dans ladite zone déterminée (25) un signal émis spécifique à la zone déterminée (25) ;
  - stockage dans une mémoire du badge (10) de chaque participant d'un identifiant et d'informations personnelles du participant, le badge (10) affichant certaines des informations personnelles du participant permettant aux autres participants de l'identifier, telles que le nom et la photo ;
- le procédé comprenant en outre les étapes suivantes quand le participant se trouve dans ladite zone (25) :
- détection par le badge (10) du signal émis par la balise (27) ;
  - quand le badge (10) a détecté la balise (27), échange d'informations entre la balise (27) et le badge (10), et/ou affichage sur le badge (10) d'informations personnelles relatives à la zone (25).
- [Revendication 2] Procédé de communication selon la revendication 1, dans lequel l'échange d'informations entre la balise (27) et le badge (10) comprend :
- transfert de l'identifiant du participant par le badge (10) vers la balise (27).
- [Revendication 3] Procédé de communication selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'échange d'informations entre la balise (27) et le badge (10) comprend :
- transmission d'informations de la balise (27) au badge (10) pour modification de la mémoire du badge (10).
- [Revendication 4] Procédé de communication selon la revendication 1, dans lequel la balise (27) télécharge des informations relatives au participant à une base de données (29).
- [Revendication 5] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le badge (10) transfère également vers la balise (27) des informations personnelles du participant, notamment ses droits d'accès à la zone déterminée (25).
- [Revendication 6] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le badge (10) comporte un écran (16) sur lequel s'affiche les informations personnelles du participant.
- [Revendication 7] Procédé de communication selon la revendication 6, dans lequel la zone

déterminée (25) est une zone d'initialisation du badge (10), le badge (10) étant initialisé avant le stockage dans la mémoire du badge (10) de chaque participant d'un identifiant et d'informations personnelles du participant, en suivant les étapes suivantes :

- affichage sur l'écran (16) d'un code-barres ; et
- scan du code-barres par un lecteur de code-barres intégré dans la balise (27) ; et
- transmission d'informations personnelles de la balise (27) au badge (10).

[Revendication 8] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, dans lequel la zone déterminée (25) est une zone de contrôle d'accès, le signal émis par la balise (27) contenant l'identifiant du lieu, le badge (10) après réception du signal de la balise (27) affiche en informations personnelles une information relative au droit d'accès du participant à ladite zone (25).

[Revendication 9] Procédé de communication selon la revendication 8, dans lequel le badge (10) comporte une diode DEL (18) commandée par un micro-processeur dans le badge électronique (10), la couleur de la diode (18) caractérisant le droit d'accès du participant à la zone (25).

[Revendication 10] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la zone déterminée (25) est un vestiaire et les informations transmises de la balise (27) au badge (10) comportent un numéro de ticket de vestiaire pour inscription dans la mémoire du badge (10) comme information personnelle.

[Revendication 11] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, dans lequel la zone déterminée (25) est une zone de récupération des badges (10) et suite au téléchargement des informations de la balise (27) à la base de données (29), le badge (10) est placé dans un état rendu, état nécessitant une initialisation avant la prochaine utilisation du badge (10).

[Revendication 12] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, précédant le positionnement d'une balise mobile (27), au moins deux badges (10) échangent des données en suivant les étapes suivantes :

- rapprochement des au moins deux badges (10); et
- émission par chaque badge (10) d'un signal d'identification du badge (10) ; et
- interception par chaque badge (10) des signaux d'autres badges (10) à

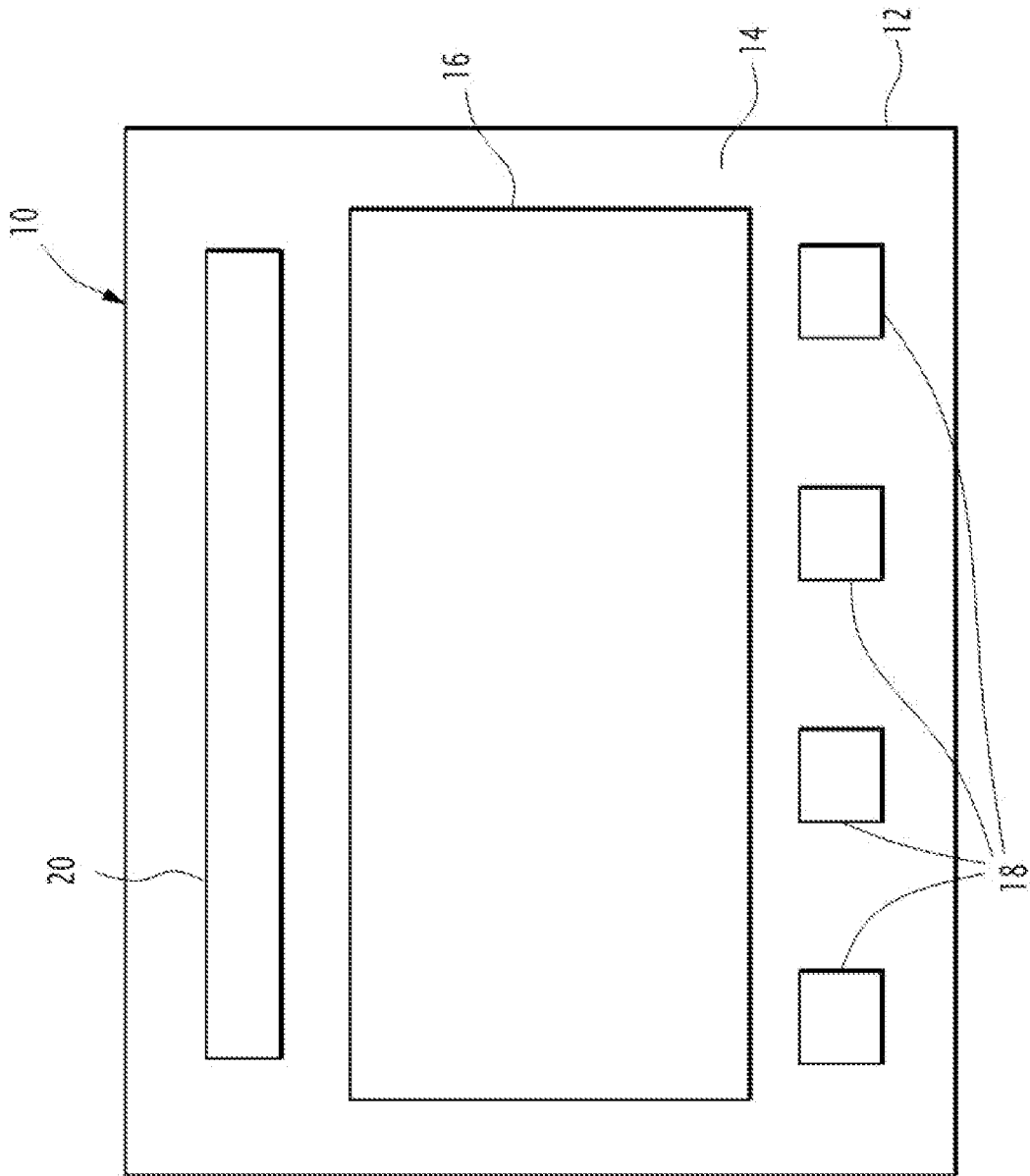
proximité ; et

- une fois les au moins deux signaux détectés, échange d'informations personnelles, notamment des cartes de visite virtuelles, entre les au moins deux badges (10) ; et

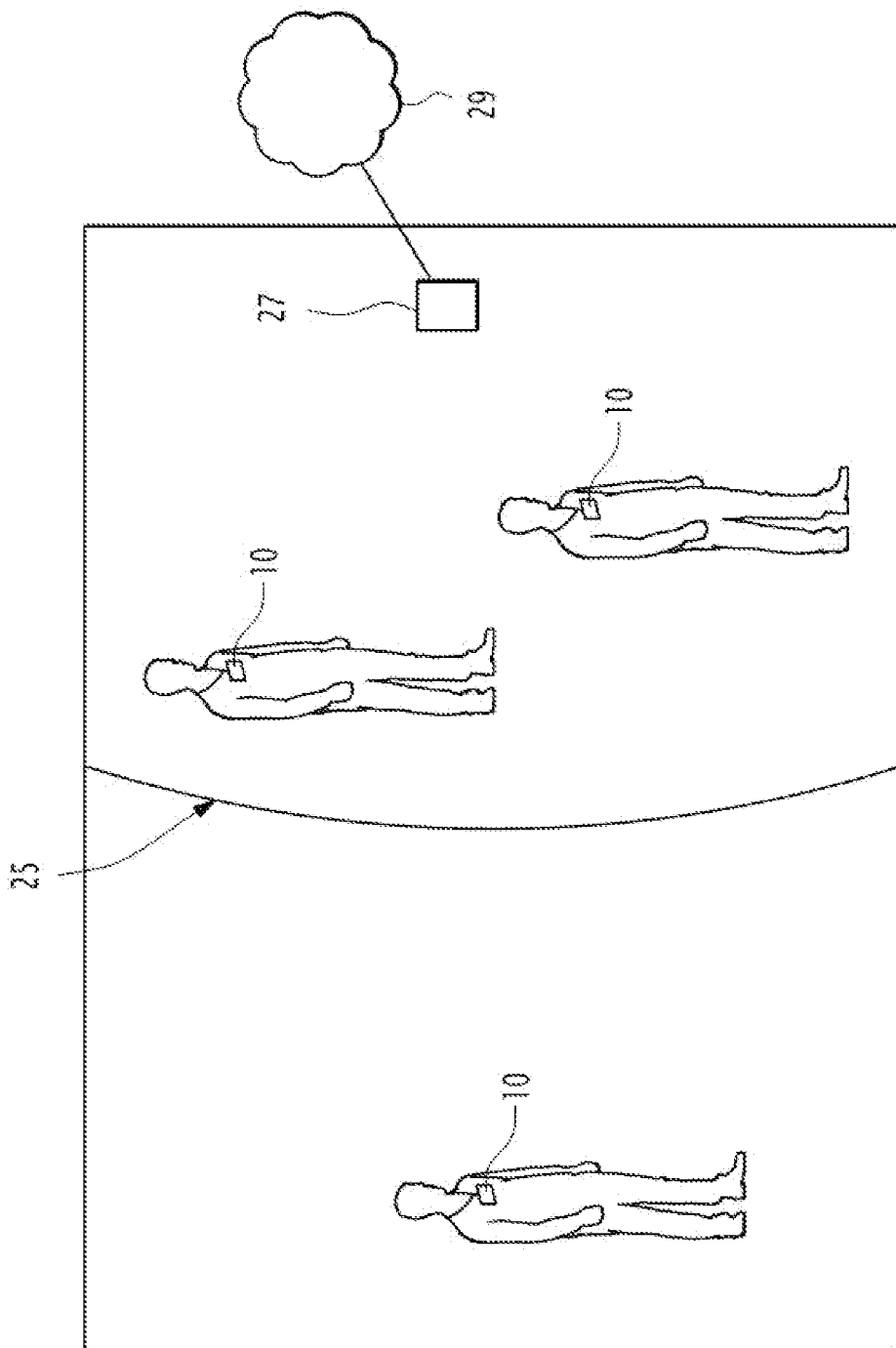
- enregistrement en mémoire des informations personnelles échangées dans la mémoire des badges (10).

[Revendication 13] Procédé de communication selon l'une quelconque des revendications 3 à 12, dans lequel la zone déterminée (25) est une zone d'accueil de restauration, les informations transmises de la balise (27) au badge (10) contenant un crédit de restauration pour inscription dans la mémoire du badge (10) comme information personnelle.

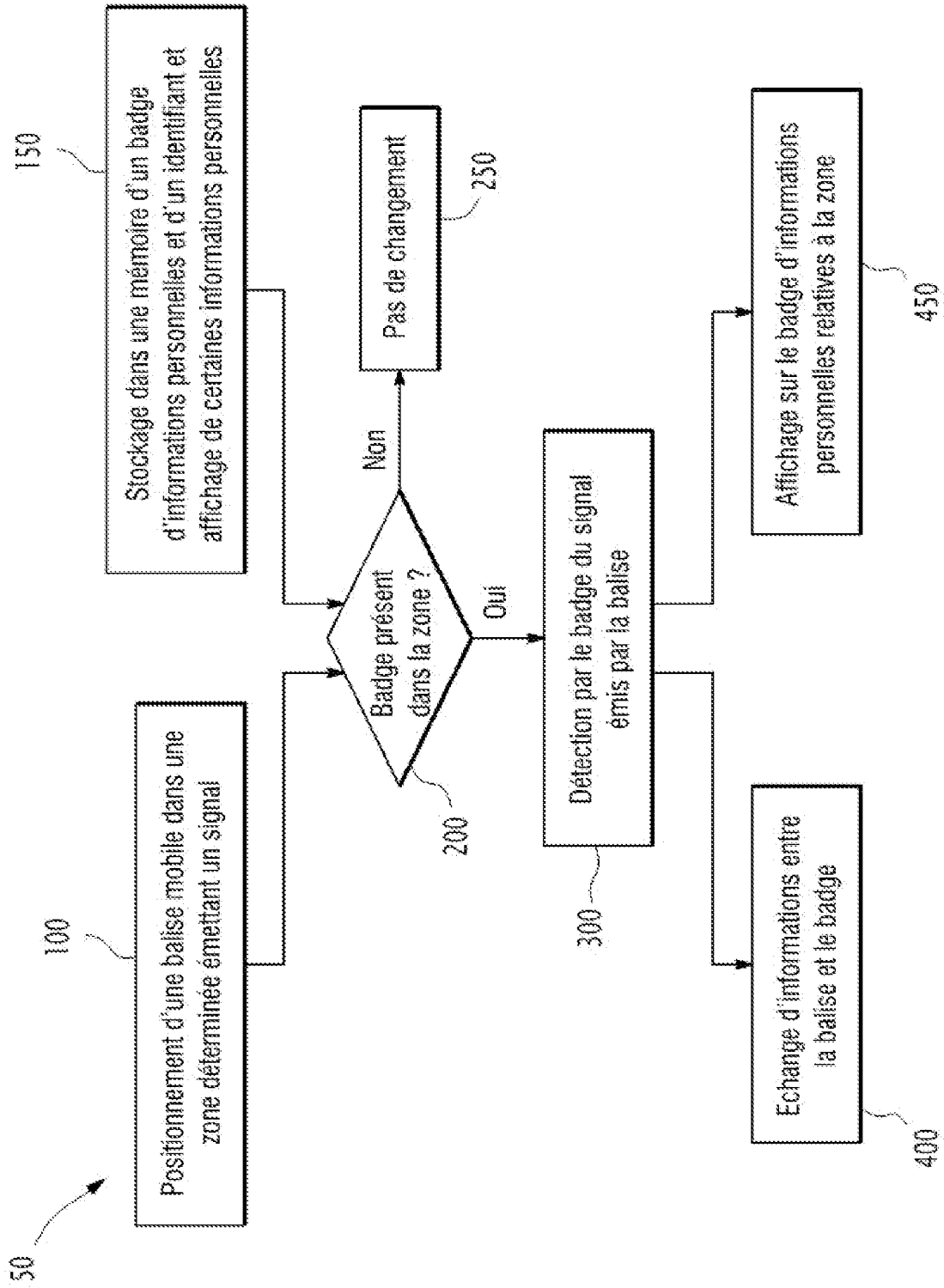
[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

**FA 908616**  
**FR 2207446**

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
<b>X</b>	<b>US 2020/342364 A1 (IVES-HALPERIN KENNETH [US] ET AL) 29 octobre 2020 (2020-10-29) * alinéas [0017], [0067] - [0424] *</b> -----	<b>1-13</b>	<b>H04W4/029 H04W4/33 H04W4/38</b>
<b>A</b>	<b>US 2019/050608 A1 (GONZALEZ ABEL [US] ET AL) 14 février 2019 (2019-02-14) * alinéas [0010], [0066] - [0091] *</b> -----	<b>7</b>	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)</b>
			<b>H04W G07C</b>
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
<b>2 février 2023</b>		<b>Sager, Bernard</b>	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2207446 FA 908616**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **02-02-2023**  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
<b>US 2020342364 A1</b>	<b>29-10-2020</b>	<b>US 2017076522 A1</b>	<b>16-03-2017</b>
		<b>US 2019073845 A1</b>	<b>07-03-2019</b>
		<b>US 2020342364 A1</b>	<b>29-10-2020</b>
-----			
<b>US 2019050608 A1</b>	<b>14-02-2019</b>	<b>AUCUN</b>	
-----			